

Des 'papillons' pour empêcher les avions de survoler le village

LA TOUR D'AIGUES Le maire a pris un arrêté municipal pour verbaliser les pilotes de chasse qui s'entraînent dans le Luberon. Les militaires se disent prêts à faire des propositions

Les policiers municipaux de La Tour d'Aigues sont depuis quelques heures, tenus de verbaliser tout aéronautisme qui survole le territoire de la commune. Inapplicable dans les faits, l'arrêté symbolique signé en début de semaine par Jean-François Lovisolo -pour le moins loufoque dans la lettre- vise surtout à dénoncer un problème récurrent sur sa commune et les villages voisins : le passage quasi-quotidien des avions militaires basés à deux encablures du Luberon.

Aussi, depuis plusieurs semaines maintenant, le maire se heurte à de nombreuses plaintes de ses habitants et de professionnels du tourisme sur les nuisances sonores répétées engendrées par le passage des Mirage 2000 et autres avions d'entraînement. "À quoi bon exiger et prescrire des contraintes d'aménagements aux habitants à quoi bon investir beaucoup d'argent public pour acquérir des sites naturels?", questionne le maire de La Tour d'Aigues dans une motion présentée en conseil communautaire qui demande aux responsables du Parc du Luberon que "mesures vigoureuses pour que cessent ces nuisances inacceptables dans ce site préservé à vocation touristique".

"Cela a même un impact sur les réservations estivales des gîtes ou chambres d'hôtes. Certaines réservations sont annulées pour cette raison", déplore Jean-François Lovisolo. Il n'est pas le seul élu concerné par les désagréments qui frappent l'ensemble de la zone du sud Luberon.

16 axes de vols, 14 dans le Luberon

La motion adoptée en fin de semaine dernière par les élus communautaires (qui devaient d'ailleurs prendre de manière individuelle un arrêté ou une délibération pour interdire le survol de leur commune) fait écho à celle prise par le Parc du Luberon en décembre 2013. Les élus du Parc naturel régional du Luberon avaient en effet, déjà voté à l'unanimité une motion relative au survol aérien du territoire

Le lieutenant-colonel Eric Nachat est l'officier de liaison du commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes auprès de la chaîne de l'organisation territoriale interarmées de la Défense. Il assistait hier à la réunion qui s'est tenue à Apt avec les représentants du Parc et les élus.

Que pensez-vous de l'arrêté pris par le maire de la Tour d'Aigues d'interdire le survol de sa commune ?

L'armée de l'Air se conforme toujours à la réglementation en vigueur. En revanche, elle ne peut juger de la légalité d'une mesure. Si cet arrêté est légal, l'armée de l'air s'y conformera...

Cet arrêté et cette motion du Parc ce sont des éléments symptomatiques du mécontentement de la population. Ce sont des signes désagréables pour nous, c'est pour cela que nous allons nous efforcer d'améliorer la situation.



pour les mêmes raisons. "Cela peut occasionner des nuisances insupportables qui le rendent incompatibles avec les ambitions et les exigences de la Charte" affirment-ils.

Interpellé par plusieurs maires du territoire, par des associations et par des habitants, le Parc naturel régional du Luberon s'était saisi il y a plusieurs mois du dossier. Jean-Louis Joseph, son président, s'était ainsi rendu à Paris au ministère de la Défense et de ces rencontres est né "un groupe de travail, constitué avec les militaires et le sous-préfet pour établir une carte des plaintes et tenter de remédier aux nuisances occasionnées par ces survols", rappelle le président du Parc du Luberon.

Avec l'arrivée de l'été, une trentaine de plaintes écrites de riverains sont aussi parvenues au bureau du Parc. "Les gens sont plus souvent dehors, vivent avec les fenêtres ouvertes, cela gé-

ne aussi les agriculteurs... Le bruit amplifie le bruit alors que le Parc du Luberon est une zone de nature et de silence. Ce que nous demandons à l'Armée, c'est de ne plus concentrer leurs passages sur le seul Parc du Luberon".

Hier matin, une réunion s'est tenue à Apt avec les responsables du Parc et les officiers de l'Armée de l'Air pour évoquer justement ces plaintes. "Les militaires ont annoncé qu'ils s'entraînent sur 16 axes dont 14 dans le Luberon, rapporte Jean-Louis Joseph. Les deux autres étant dans le nord des Bouches-du-Rhône. Les trois zones les plus sensibles sont Villelaure, Pertuis-La Tour d'Aigues-La Bastidonne et Bonnieux-Lacoste-Roussillon, plus au nord" détaille le président du Parc. À la fin du mois de juillet, une nouvelle réunion est prévue avec l'Armée qui, selon Jean-Louis Joseph, s'est engagée à faire des propositions.

DES PRÉCÉDENTS

Les nuisances sonores occasionnées par le survol du département du Vaucluse par des avions militaires, c'est une longue histoire qui a, à plusieurs reprises, largement dépassé les frontières du département pour faire du bruit jusque dans le cadre de l'Assemblée nationale. Le 5 décembre 1996, par exemple, Alain Durfaut sénateur UMP du Vaucluse, attirait l'attention du ministre de la défense Charles Millon sur "l'exaspération manifestée par les habitants du département face aux nuisances occasionnées par le survol de la région par des avions de type Tucano et Upsilon dans le cadre d'exercices d'entraînement effectués par la base aérienne de Salon-de-Provence". Le sénateur fait aussi état des nombreuses interventions parlementaires à ce sujet qui ont certes débouché sur quelques avancées mais n'ont rien réglé à plus long terme. Alain Durfaut s'en était alors remis au gouvernement lui demandant quelles mesures seraient mises en œuvre... Le ministère de la défense avait alors répondu qu'afin d'atténuer ces nuisances un resserrement des plages horaires de vols d'entraînement avait été adopté (8h30 à 17h), que la majeure partie des avions de type Epsilon avait été transférée sur la base de Cognac. Le nombre d'heures d'entraînement avait également été revu à la baisse (75 pour un élève pilote de l'école de l'air, 130 pour un pilote de chasse). Il était précisé cependant que l'entraînement des pilotes devra pouvoir se poursuivre dans des conditions à la fois de qualité et de sécurité...

"Si l'arrêté municipal est légal, l'armée de l'Air s'y conformera"



C'est avec ce type d'avion (Cirrus SR20) que les élèves pilotes s'entraînent à 1000 mètres d'altitude tous les jours sauf les week-ends. /PHOTO DR

besoin d'un repaire visuel terrestre.

Comprenez-vous le mécontentement des habitants et comment gérez-vous les plaintes ?

On essaie le plus possible d'être ouvert au dialogue avec les services de la sous-préfecture d'Apt et le Parc. On répond systématiquement aux personnes qui nous sollicitent en prenant le temps d'expliquer notre problématique. Les nuisances sonores existent, on ne minimise pas notre responsabilité. Un groupe de travail a été créé justement pour apporter des solutions. Le processus a été ralenti pour cause de périodes électo-

rales successives, mais une première réunion technique a eu lieu ce mercredi matin. Il faut cependant rester conscient que la mission de l'école de l'Air est de former ses pilotes, on ne peut pas le négliger. En revanche, on peut améliorer notre façon d'identifier les zones qui posent problème en terme éco-

Quelles seraient les solutions avancées pour réduire les nuisances ?

On peut monter le plancher de vol de l'avion. Le passer au-dessus des 1000 mètres. On peut également étaler les missions sur tous les axes. Nous avons établi que par mois, il y avait neuf missions de 45 minutes sur tous les axes. Mais il s'avère que certains axes sont sur-

ques de type Cirrus SR20 des avions américains de tourisme. Ils sont modernes mais moins puissants. Ce qui nous oblige à concentrer notre activité dans la vallée donc dans des zones urbanisées. On vole assez bas à 1000 pieds d'altitude. En revanche, nous respectons des créneaux horaires définis : de 9 heures à 17 heures et jamais le week-end (sauf nécessité opérationnelle). Parfois, il y a un amalgame entre avions civils et militaires, qui fait que les populations concernées ont l'impression que l'on vole au-dessus d'eux tout le temps !

TELEX

Les contrats des aides administratives des directeurs d'école réévalués

Comme il s'y était engagé, le préfet de Vaucluse, Yannick Blanc, a rencontré lundi les représentants des syndicats d'enseignants (FO, SNUIPP, SE-Unsa) à propos des AAD (aides administratives des directeurs d'écoles du premier degré). Celles-ci protestaient depuis le début du mois de juin contre le non-renouvellement de leur contrat, après avoir reçu une lettre de licenciement dont le terme était fixé au 30 juin.

Au total, 111 personnes avaient reçu une lettre de licenciement, alors que la plupart étaient employés sur des Contrats uniques d'insertion renouvelés à chaque fois depuis, trois, quatre voire cinq ans ! Plusieurs d'entre elles avaient contesté, notamment devant le conseil des prud'hommes, pour pointer le défaut d'une formation obligatoire, ce que l'administration a reconnu lundi. La mobilisation, notamment de FO qui a fait signer une pétition de 5 000 personnes en trois mois, a permis de renouveler ces contrats, sur trois et six mois. Mais sur les 111 AAD concernées, un certain nombre de contrats non renouvelés par l'administration a fait l'objet d'une nouvelle réunion lundi après-midi. Selon Force ouvrière, syndicat en pointe dans ce combat, un examen cas par cas a pu être fait pour quinze AAD. Treize d'entre eux ont été reconduits pour trois mois. Le contrat de deux personnes qui ont refusé toute formation n'est pas reconduit. Mais pour Force ouvrière, le compte n'y est pas. Le syndicat a obtenu que le préfet organise une nouvelle réunion d'ici à la fin du mois de septembre, pour réévaluer ces contrats qui n'ont été renouvelés que pour trois à six mois. FO compte bien évoquer la bonne centaine d'autres AAD, dont le cas n'a jamais été abordé et dont le contrat s'achève à Noël.

Le collectif Mérimodol des Landes prépare ses actions

Le collectif militant "Mérimodol des Landes" qui se bat contre les terres agricoles en Vaucluse, organise une réunion ce soir 20h30 dans la petite salle des fêtes de Mérimodol. A l'ordre du jour organisation d'une action contre la fermeture des guichets de la CAF ; solidarité alimentaire à Mérimodol ; préparation d'une action sur le site c "La Voguette" de Cavailhon l'occasion de la fête du melo le 12 juillet... Site sur lequel un projet de centre commercial est dans les tuyaux depuis des années.

Plus d'infos : <http://www.pluslheurear.com>

Sénatoriales : la seconde liste du Vaucluse bien dévoilée

Après la liste socialiste dévoilée il y a déjà plusieurs jours conduite par le sénateur sortant Claude Haut, c'est au tour d'Alain Durfaut, sénateur UMP sortant déjà investi par les instances nationales de présenter sa liste ce vendredi. Des discussions seraient en cours en l'UDI et l'UMP pour faire la commune avec a priori l'ancienne liste UMP portée par Alain Lon. A suivre...

Du côté du FN, il semble

FÊTE DU ROSÉ
SAMEDI 5 JUILLET

DÉGUSTATION DE NOS ROSÉS
SPECTACLES DE CIRQUE

VAL
DIT
LION

280167

DOMAINE DE VALDITTON
ROUTE D'ÉGALIHÈRES - ORGON
WWW.VALDITTON.COM

Le journal de l'été

5 pages spéciales

Concert
Génial guitariste,
Mathieu Chedid a prévu
d'enflammer les arènes
de Nîmes demain.
Y serez-vous?

Opéra
Sarah Connolly est
Ariodante, de Haendel,
ce soir au Festival
d'Aix-en-Provence

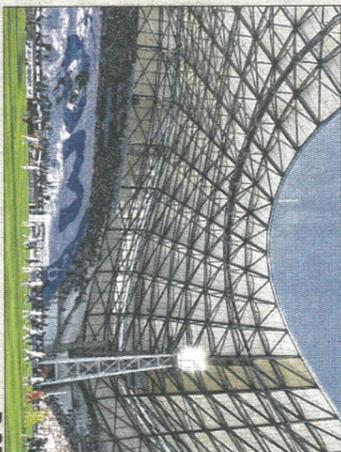


**Sarkozy dénonce
une justice politisée**



P.1

**L'OM va-t-il quitter
le Vélodrome?**



P.25

La Provence

JEUDI 3 JUILLET 2014

SUD VAUCLUSE

laprovence.com / 1,10€



Chasse à l'amende

Le maire de La Tour d'Aigues a pris un arrêté pour verbaliser les militaires survolant son village. L'armée veut calmer la joi...

Cavaillon voit arriver son pont



Les 2500 tonnes d'armature de l'ouvrage avancent peu à peu vers Cavaillon, au-dessus de la Durance. Mais cette fois, c'est fait, la limite symbolique entre les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse a été franchie. Ouverture au trafic prévue en janvier 2015. / PHOTO V.S. P.5

ÉCONOMIE

Aix: l'écrivain Erik Orsenna invité des "Rencontres" P.II

SOCIÉTÉ

Les salariés, nouvelles victimes de la pauvreté P.III

JUSTICE

Rebondissement dans l'affaire Hélène Pastor P.IV

0 20255-703-1.10 €-0



CAHIER 1 - N° 6228

Journal respectueux de l'environnement, 100% papier recyclé

MASTER CERAM

SOLDES
JUSQU'À -50%

RETROUVEZ NOS PROMOTIONS SUR WWW.MASTERCERAM.COM

TRAVERTIN TIVOLI

PIERRE DE



FRANCE-ALLEMAGNE J-1
Michel Hidalgo:
"Cette équipe
ado la surprise"